

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 02/04/2012 (Dernière actualisation de la page 02/04/2012)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.8709	12.8692	15.6221
2	102%	12.1083	13.1266	15.9345
3	103%	12.2270	13.2553	16.0907
4	110%	13.0580	14.1562	17.1843
5	115%	13.6515	14.7996	17.9654
6	120%	14.2451	15.4431	18.7466

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.6838	11.5823	14.0599